

DATE DE PUBLICATION : 23 novembre 2010

**ARRÊTÉ N° A - 2010 - 10 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 19 NOVEMBRE 2010**

relatif au déclassement du domaine public d'un bâtiment abritant
le Centre de traitement du surendettement de la Banque de France

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA BANQUE DE FRANCE,

Vu les articles L142-2 et L144-2-1 du *Code monétaire et financier*,
Vu l'article L2141-1 du *Code général de la propriété des personnes publiques*,
Vu l'avis du Conseil d'État du 9 décembre 1999,
Vu la délibération du Conseil général du 11 juillet 2007,

Après en avoir délibéré dans sa séance du 19 novembre 2010,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'immeuble occupé précédemment par le Centre de traitement du surendettement de DOUAI, sis 90, rue Morel est déclassé du domaine public et peut être vendu. Sa désaffectation est prévue au cours du 1^{er} trimestre 2011.

Article 2 : Le gouverneur de la Banque de France est chargé de l'application du présent arrêté qui est publié au *Registre de publication officiel de la Banque de France*.

Fait à Paris, le 19 novembre 2010

Pour le Conseil général,

Le gouverneur de la Banque de France, président

Christian NOYER